



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

DÉCISION DU PRÉSIDENT

N° D2026-021

Objet : N°2023-07-01-Accord-cadre pour l'entretien des espaces verts (6 lots)

Lot n°1 : Ambérieu-en-Bugey

Modification n°1 : Approbation de l'adjonction d'un Bordereau des Prix Unitaires supplémentaire n°1

LE PRÉSIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU les délibérations n°2023-150 du 6 juillet 2023 et n°2025-234 du 16 décembre 2025 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision n°D2023-063 du 27 juin 2023 portant acte de l'attribution par la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance en date du 26 juin 2023, de l'accord-cadre à bons de commande passé en procédure formalisée, relatif à l'entretien des espaces verts pour le secteur d'Ambérieu en Bugey constituant le lot n°1, à la Société BALLAND PAYSAGES à Château-Gaillard (01), pour un montant total de 26 375 € HT calculé sur la base du Détail Quantitatif Estimatif annuel, et dans la limite d'un montant maximum de 35 000 € HT par an. Le contrat est conclu à compter du 17 juillet 2023, date de notification, jusqu'au 31 décembre 2024 avec possibilité d'une reconduction expresse pour une période de deux ans du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'exécution des prestations et afin d'assurer l'entretien des espaces verts situés sur le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, il est nécessaire, par modification n°1, d'ajouter par Bordereau des Prix Unitaires supplémentaire n°1, les prestations concernant le parking Bravet, situé quartier gare à Ambérieu en Bugey, non prévu initialement à l'accord-cadre ;

- APPROUVE la modification n°1 relative à l'accord-cadre pour l'entretien des espaces verts concernant le secteur d'Ambérieu en Bugey constituant le lot n°1, ayant pour objet l'adjonction d'un Bordereau des Prix Unitaires supplémentaire n°1 pour l'intégration du site « parking Bravet ».

.../...

- **DÉCIDE** de signer la modification n°1 et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 13 février 2026
Publiée le 17 FEV. 2026*

Fait à Chazey-sur-Ain,
Le 13 février 2026.

Le Président
de la Communauté de communes


Jean-Louis GUYADER

